

Cocottes et faitout Traiteur

Le Bourg
46140 LUZECH



Facture

N° : FAC00000862
Date : 31/05/2025
N° client : CLT00000118

Réf. : MAI 2025

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000004 -Flûte ordinaire	45,00	Pièce	1,80 €	0,00%	81,00 €	5,50%
ART00000017 -Croustillot 1kg	11,00	Pièce	4,74 €	0,00%	52,14 €	5,50%
ART00000007 -Flûte campagne	3,00	Pièce	2,275 €	0,00%	6,82 €	5,50%
ART00000050 -Chou pièce montée Cône	65,00	Pièce	1,42 €	0,00%	92,30 €	5,50%

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	232,26 €	5,50%	12,77 €

Total HT	232,27 €
TVA	12,77 €
Total TTC	245,04 €

Règlement Chèque
Échéance(s) 245,04 € au 30/06/2025

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).